

CAPD Promo Jeudi 12 novembre 2015

Représentants personnel : 5 SNUIPP ; 6 SE

- Déclarations préalables du SNUipp (en PJ) et du SE

Réponses de Mr. le DASEN :

Suite à la déclaration préalable du SNU :

*Clip harcèlement : pas sa responsabilité de le retirer

*demande de statistiques liées au genre : ce sera fait comme l'an dernier mais attention les données ne sont pas des indicateurs

*Ordre de mission pour réunion : il va veiller aux envois dans les délais.

*Promo : Retard d'inspection :

Les inspecteurs ont eu beaucoup à faire (rythmes scolaires ; PEDT ; valeurs de la République ...) la situation parfois singulière de certains collègues explique ce retard, il faut être vigilant aux retards de plus de 5 ans.

Au SE :

*demandes de groupes de travail :

certaines thèmes seront groupés pour ne pas alourdir les calendriers : circulaire temps partiels, postes adaptés...

Remarques du SNU :

* L'administration renvoie systématiquement au médecin de prévention quand un collègue a des problèmes, est ce forcément la bonne réponse...

*Rapport d'inspection :il manque un cadre pour le commentaire du collègue : procédures à mettre en place dans les allers-retours des rapports d'inspection.

Projet d'avancement :

*Éléments constitutifs du barème : 1 jour correspond à 1/ 365 de point

Nous sommes intervenus pour demander une promotion supplémentaire au grand choix car il restait 0,65 poste de PE et 0,71 poste d'instit. Comme PE et instit sont 2 corps différents ne peut cumuler leurs restes (Ils sont perdus : règle émanant de Bercy)

M.A.T :

La liste comporte plus de candidats que de lieux de stage nécessaires aux besoins de l'Espé (181 candidats)

SNU : Il y a 2 types de MAT selon les étudiants qu'ils accueillent .On fait appel à des directeurs pour accueillir des étudiants M2.

On observe une évolution du suivi des MAT, leurs responsabilités augmentent, c'est une charge de travail à part entière. Le stage filé des M2 s'est complexifié : en quantité et en organisation. Il y a très peu d'accompagnement (une seule réunion d'information).

Réponse de Mr Bonvarlet, IEN Adjoint au Dasen:

Il comprend la remarque du SNU, Dans la logique de parfaire la formation, dans le nouveau contexte de l'Espé, il s'interroge sur les possibilités de formation des MAT. Le problème reste celui des remplaçants.

On continue à privilégier les écoles comme lieu de stages, peu d'étudiants choisissent une autre structure.

Le DASEN est attentif aux moyens mis en œuvre pour la formation, il faudrait en tenir compte au moment de la carte scolaire.

Préparation du CAFIPEMF (une vingtaine de candidats à la réunion de préparation cette année, vers la création d'un corps formateur 1^{er} et 2^{ème} degré.)

Questions diverses :

Indemnités :

Des PES : IFF(

*13 ayant droits cette année - non informés)

*Versement sur 10 mois à partir de nov. (1000 euros par an)

Les stagiaires n'ont pas été informés !

*Choix entre IFF et indemnité précédente :

Il est possible de demander cette indemnité par courrier à la DSDEN qui transmettra au rectorat. L'an dernier le rectorat a refusé mais sans donner les raisons.

Si vous êtes dans ce cas, contactez-nous, nous coordonnerons les demandes avec les autres départements de l'académie,

REP et REP+ :

Suite aux circulaires d'aout et sept 2015, l'Indemnité est effective sur la paye d'octobre, étudiée au cas par cas pour les remplaçants.

Rased : versement en fonction des états émanant des IEN

Coordonnateurs : cumul de l' indemnité avec 30 pts de NBI

Collègues en service partagé : au prorata. (Ordre de mission permanent)

Chorus :

Très difficile d'utilisation, le tutoriel ne suffit pas, il faut envisager un temps d'information et de formation.

Mise à jour urgente du site de la DSDEN

Souci partagé par M. le Dasen

Etat des surnombres :

A ce jour le nombre de personnes est égal au nombre de supports, pas de marge de manœuvre.

Un ineat vient d'être accepté ; d'autres peuvent l'être encore

Rémunération des temps partiels :

Les arrêtés ont été envoyés avant les vacances de Toussaint. Si un décalage existe entre la quotité réelle et celle figurant sur le document, le signaler au service du personnel.

Absences enfants du voyage-alléger les démarches

Nous avons souligné l'alourdissement de la démarche depuis la mise en place de la nouvelle application. L'outil est à améliorer pour le suivi de ces élèves. La procédure est lourde pour signaler les absences.

Le Dasen propose « d'accompagner » les directeurs

Relation avec l'Espé

Mise en place des parcours adaptés en fonction des cursus antérieurs.

Pour les étudiants, la directive académique est de privilégier la formation.

APC sur temps de TAP : Des animateurs refusent de récupérer les enfants à la fin des APC quand TAP non terminé...

Dasen : Il est nécessaire de travailler en bonne intelligence avec les élus.

Service civique : enveloppe pour 24 postes (1^{er} et 2nd degré)

Direction d'école : 15 écoles bénéficient d'une aide administrative, dont 4 situées en quartier politique de la ville.

Simplification administrative : où en est le protocole de simplification académique ?

Le dasen répond en se référant à la circulaire de nov. 2015

Moyen mis en œuvre : vidéo, guide pratique pour la direction d'école, formation magistère pour l'accueil d'un contrat aidé, base élève en évolution.

En réponse à nos remarques sur l'augmentation des tâches du directeur concernant les emplois aidés, le dasen pose la question de *l'évolution du statut du directeur d'école ...*

....donc, nous n'avons toujours pas de protocole académique !

Mesures disciplinaires : 3 baisses de notes concernant l'année 2014-2015 : Suite à des inspections pointant le non-respect des attentes institutionnelles.

Les délégués du personnel ont relevé des écarts (entre 0,5 et 3 points). Ceux-ci n'ont pas été justifiés. Une collègue est depuis, inscrite dans le dispositif GAPA. Les autres font l'objet d'un suivi par les conseillers pédagogiques

Certains en justifient une baisse de notes comme une « alerte » pour réagir aux injonctions.

Nous avons insisté sur la nécessité d'accompagner les collègues s'ils ont des difficultés pédagogiques